

**Travaillez-vous en sécurité et en conformité avec la loi ?**

**Dernières minutes**

Posté par : c.nouguier

Publié le : 29/03/2011 11:20:00



**Etes vous certains que vous ou vos salariés travaillez en sécurité et en conformité avec la loi ?**

Dans cet objectif, le CFPPF a mis en place dans son centre le parcours de formation **« GRIMPER ET TRAVAILLER EN SECURITE »**, créé à l'initiative du FAFSEA, de l'UNEP, de la MSA, en réponse à l'obligation de formation introduite par l'arrêté du 04/08/2005.

À

**Ce cycle s'adresse aux professionnels expérimentés** et comporte un positionnement d'une durée de 2 jours (GTSKIT), sur les thèmes suivants :

- À À Sécurité du chantier (GTS1),
- À À Etat des EPI et du matériel(GTS2),
- À À Analyse de l'état de l'arbre(GTS3),
- À À Ancrage, ascension et stabilisation (Techniques de grimper, GTS4)
- À À Déplacement et travail en sécurité(GTS5),
- À À Travaux de démontage(GTS6).

A l'issue de ce positionnement vous repartez avec une **« synthèse des résultats »** signée par le testeur, et vous êtes conseillés sur de la formation complémentaire. **Tous les modules du kit sont entièrement pris en charge par le FAFSEA et bénéficient d'une participation VIVEA.**

**A consulter sans modÃ©ration**, un article de la revue « Travail et sÃ©curitÃ© » (mars 2011) :  
[www.travail-et-securite.fr/documents/ts715p2.html](http://www.travail-et-securite.fr/documents/ts715p2.html)

N'hÃ©sitez pas Ã prendre contact avec notre service :

Claire-Anne Nougier

[c.nougier@drome.cci.fr](mailto:c.nougier@drome.cci.fr)

Tel : 04 75 90 25 19

Ã